



PREFET DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE Eau Environnement et Forêt

**ELEMENTS A RENSEIGNER EN VUE D'UNE DECLARATION POUR
INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX, ACTIVITES, dans le lit mineur
d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de
croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des
crustacés et des batraciens.**

**RUBRIQUE 3.1.5.0. du TITRE 3 de la nomenclature des opérations
soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles
L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement**

**Evaluation des incidences des projets sur les sites Natura 2000 soumis à
déclaration « Loi sur l'eau » en application des articles R. 414-19 à
R.414-26 du Code de l'Environnement**

PREAMBULE

La Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes a élaboré un formulaire pour faciliter l'instruction des dossiers de déclaration déposés au titre de la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature eau.

Ce formulaire concerne exclusivement des travaux se rapportant à cette rubrique et ayant une incidence limitée sur le milieu aquatique, la morphologie des cours d'eau ou la sécurité des usagers.

Pour les opérations de travaux en rivière relevant d'autres rubriques, le dossier de déclaration est à établir conformément aux dispositions de l'article R.214-32 du code de l'environnement et des arrêtés ministériels de prescriptions générales en vigueur.

Pour tout renseignement, s'adresser au service eau, environnement, forêt de la DDT ou consulter le site internet : www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr

COMPOSITION DU DOSSIER

- ❶ Le présent formulaire de déclaration dûment complété
- ❷ Un plan situant l'ouvrage sur une carte IGN au 1/25.000^{ème} avec la limite du ou des sites Natura 2000 concernés (touchés ou à proximité)
- ❸ Un extrait de plan cadastral situant les travaux
- ❹ Selon l'importance et la nature des travaux, le dossier pourra être complété par un plan de masse, profils
- ❺ Pour certaines catégories d'ouvrages (ponts, buses,...), une note de calcul hydraulique démontrant que le bon écoulement des eaux et le transit des matériaux est garanti en crue

✎ Ce dossier est à présenter en 3 exemplaires, plans compris. Il résulte des dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration tel que le prévoit l'article R.214-32 du Code de l'Environnement relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration.

L'administration se réserve le droit de requalifier votre demande, (en fonction de la nature des installations, ouvrages, travaux et activités), sur d'autres rubriques.

Des compléments pourront également être demandés en fonction de l'incidence de l'opération.

Le dossier doit être adressé à la :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE EAU ENVIRONNEMENT FORET
3, PLACE DU CHAMPSAUR
BP 98
05007 GAP CEDEX
Tél : 04.92.51.88.14 ou 88.17 / Fax : 04.92.51.88.09

III – NATURE DES TRAVAUX A REALISER

1 - Catégorie d'opération (cocher la ou les cases correspondantes aux travaux)

- ↳ Consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales sur une longueur inférieure à 20 mètres*
longueur projetée de : ml
- ↳ Réparation à l'identique d'une protection de berge existante*
sur une longueur de : ml
- ↳ Travaux de réparation, de consolidation d'ouvrages existant autres que les protections de berge*
Préciser type d'ouvrage :
- ↳ Travaux de réparation ou de consolidation de digue*
sur une longueur de : ml
- ↳ Travaux nécessaire à la mise en eau d'une prise d'eau disposant d'une autorisation de prélèvement*
- ↳ Entretien de cours d'eau réalisé par le propriétaire riverain (art. L215-14 du code de l'environnement)*
- ↳ Suppression d'embâcles dans le lit mineur d'un cours d'eau*
- ↳ Autres (à préciser) :*

2 - Description sommaire des travaux

Caractéristiques principales :

Dimensions :

IV – TRAVAUX

1 – Entrepreneur chargé des travaux

Nom :

Adresse :

Téléphone :

2 – Conditions de réalisation des travaux

En eau	- engin travaillant depuis les berges	<input type="checkbox"/>
	- engin dans le lit du cours d'eau	<input type="checkbox"/>
	- autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>

Hors d'eau	- par mise en place de batardeau et pompage	<input type="checkbox"/>
	- par mise en place de batardeau et buses ou tuyaux	<input type="checkbox"/>
	- autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>

3 – Impact des travaux sur l'environnement

			Natura 2000 : Effet direct ou indirect sur un habitat ou une espèce
Sur les berges	- élimination des arbres et arbustes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- terrassement	<input type="checkbox"/>	
	- remblais	<input type="checkbox"/>	
	- enrochements	<input type="checkbox"/>	
	- autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	

x

			Natura 2000 : Effet direct ou indirect sur un habitat ou une espèce
Sur le lit	- curage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- fouille	<input type="checkbox"/>	
	- reprofilage	<input type="checkbox"/>	
	- seuil	<input type="checkbox"/>	
	- autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	

			Natura 2000 : Effet direct ou indirect sur un habitat ou une espèce
Sur l'eau	- emploi du ciment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- coffrage en lit mineur	<input type="checkbox"/>	
	- autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	

4 – Protection du milieu aquatique

4.1 – Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :
(laitances de ciment, mise en suspension des fines, stockage des engins)

.

4.2 – Mesures envisagées pour assurer la libre circulation des poissons (*) :
(pendant et après les travaux)

4.3 – Remise en état du site et du milieu naturel aquatique : (plantations, pose de blocs, enherbement....)

.

5 – Incidence sur le (ou les) sites Natura 2000 :

Les travaux ont-ils une incidence sur le ou les sites Natura 2000 listés au II du présent formulaire ?

OUI

NON

Si oui, remplir l'annexe 1, si non, explication de l'absence d'effet :

6 – Programmation des travaux

Date programmée du début d'exécution :	Durée :
--	---------

V – RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE DE DEMANDE

(Articles R.214-33 et R.214-35 et R.414-19 à R.414-26 du code de l'environnement)

⇒ Dans les quinze jours suivant la réception de cette déclaration, il est adressé au déclarant :

-lorsque la déclaration est incomplète, un accusé de réception qui indique les pièces ou informations manquantes ;

-lorsque la déclaration est complète, un récépissé de déclaration qui indique soit la date à laquelle, en l'absence d'opposition, l'opération projetée pourra être entreprise, soit l'absence d'opposition qui permet d'entreprendre cette opération sans délai. Le récépissé est assorti, le cas échéant, d'une copie des prescriptions générales applicables.

⇒ Des prescriptions complémentaires pourront être imposées au demandeur, soit au démarrage des travaux, soit en cours d'exécution en fonction des conditions climatiques et/ou des conditions d'exécution, suite à un contrôle inopiné éventuel afin de satisfaire au Code de l'Environnement.

VI – ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux conformément à la déclaration.

Les installations, ouvrages, travaux ou activités doivent être implantés, réalisés et exploités conformément au dossier de déclaration et, le cas échéant, aux prescriptions particulières.

Je déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus (V et VI du présent document).

Signature du demandeur

A :

Le :